

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Monsieur le Maire de SEILH,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
OCHOTNY SWETLANA	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	

Article 2 (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seilh, le 07/01/2025.

Monsieur le Maire
Didier CASTERA



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>